

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2022-086

**GROUPEMENT D'INTERET
PUBLIC « ECOCITE LA REUNION »
PARTICIPATION DE LA
COMMUNE DE LE PORT AU TITRE
DE L'ANNEE 2022**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 30 mai 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 27 JUIN 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par Mme Bibi Fatima Anli 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Adois par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h13 (affaire n° 2022-066).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ECOCITE LA REUNION »
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LE PORT AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-179 du 11 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion » ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public, dénommé GIP « Ecocité La Réunion », signée le 12 décembre 2018 par le Maire de Le Port ainsi que l'ensemble des membres fondateurs ;

Vu la délibération n° 4 du conseil d'administration du GIP « Ecocité La Réunion » en date du 31 mars 2022 approuvant le budget 2022 ;

Vu le document comptable du budget primitif du GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2022 qui prévoit la recette de subvention des collectivités en section de fonctionnement ;

Vu la convention financière relative à l'attribution du financement communal au budget d'investissement de l'exercice 2022 du GIP « Ecocité La Réunion » ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 25 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 07 juin 2022 ;

Considérant que le budget 2022 du GIP « Ecocité La Réunion » a été adopté ;

Considérant que la commune de Le Port est membre du GIP « Ecocité La Réunion » et qu'à ce titre elle participe au fonctionnement de celui-ci suivant des règles et des principes validés ;

M. le Maire et Mme Danila Bègue ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la participation de la commune de Le Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le versement de la participation de la commune de Le Port au GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2022, soit :

- Subvention de Fonctionnement : 32 500,00 € ;
- Subvention d'Investissement : 42 993,13 €.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

SLOW

ID : 974-219740073-20220607-DL_2022_086-DE

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ECOCITE LA REUNION »

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LE PORT AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le montant des subventions de fonctionnement et d'investissement de la commune de Le Port au titre de l'année 2022 au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion ».

Par délibération du 11 décembre 2018, affaire n°2018-179, le conseil municipal a approuvé la convention constitutive du GIP « Ecocité La Réunion » précisant les droits statutaires des membres du GIP, soit 5 % pour la ville de Le Port.

Le conseil d'administration (CA) du GIP « Ecocité La Réunion » du 31 mars 2022 a approuvé le budget 2022 (annexé à la présente délibération) soit :

- budget de fonctionnement pour 1 028 911,14 € ;
- budget d'investissement pour 1 932 905,99 €.

La participation globale de la commune de Le Port pour l'année 2022 est définie comme suit :

- la participation en fonctionnement est validée à travers la convention constitutive du GIP « Ecocité La Réunion », soit 5 % du budget annuel de fonctionnement,
- la participation en investissement est calculée à partir du budget d'investissement qui a été voté lors du CA du 31 mars 2022 respectant les principes suivants :
 - o les études profitables à l'entière Ecocité et les équipements et immobilisations nécessaires au fonctionnement du GIP requièrent la participation de 5 % de chaque commune membre (Le Port, La Possession et Saint-Paul),
 - o les études ou missions profitables à Le Port (1 mission de concertation qui intervient dans la continuité des actions engagées et 2 études sur des secteurs en mutation) requièrent une participation de 7 % de la Ville.

S'agissant des actions territorialisées sur la commune de Le Port, le GIP ECOCITE pilotera les études suivantes :

CAUE – Concertation complémentaire Urbanisme temporaire Aimé Césaire et AMO accompagnement projets	67 651,00 €
Etude urbaine de l'ancien site désaffecté de EDF	50 000,00 €
Etude urbaine du terrain Ville (Teralta)	50 000,00 €
Total études Le PORT	167 651,00 €

L'ensemble des dépenses d'investissement du programme d'études est décomposé dans la convention relative à l'attribution d'un financement communal au Groupement d'Intérêt Public « Ecocité La Réunion » jointe en annexe.

Ainsi, conformément à la convention constitutive du GIP et à la convention financière relative à l'attribution d'une subvention en investissement au titre de l'exercice 2022 jointes en annexe, la participation de la commune de Le Port au budget 2022 du GIP « Ecocité La Réunion » s'élève à :

- Subvention au budget de fonctionnement : 32 500,00 € ;

- Subvention au budget d'investissement : 42 993,13 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la participation de la commune de Le Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le versement de la participation de la commune de Le Port au GIP « Ecocité La Réunion » pour l'année 2022, soit :
 - - o Subvention de Fonctionnement : 32 500 € ;
 - o Subvention d'Investissement : 42 993,13 €.
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- annexe 1 - budget_primitif_2022
- annexe 2 - Projet_convention_Le Port_inv_22
- annexe 3 – Délibération BP 2022_CA 310322

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- G.I.P (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 13002450800025

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU PORT

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : GIP ECOCITE LA REUNION (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

117

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE	G.I.P GIP ECOCITE LA REUNION	BP 2022
------------	---------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 028 911,14	650 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 378 911,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 028 911,14	1 028 911,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 656 432,40	1 252 626,48
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	276 473,59	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 680 279,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 932 905,99	1 932 905,99
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 961 817,13	2 961 817,13

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	192 760,00	0,00	184 950,00	184 950,00	184 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	518 868,27	0,00	512 000,00	512 000,00	512 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00	0,00	24 550,00	24 550,00	24 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		737 628,27	0,00	721 500,00	721 500,00	721 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	233 660,74		289 411,14	289 411,14	289 411,14
Total des dépenses réelles de fonctionnement		971 289,01	0,00	1 012 911,14	1 012 911,14	1 012 911,14
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
TOTAL		971 289,01	0,00	1 028 911,14	1 028 911,14	1 028 911,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 028 911,14
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	378 911,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 028 911,14
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

G.I.P - GIP ECOCITE LA REUNION - BP - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

SLOW

ID : 974-219740073-20220607-DL_2022_086-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 220 636,38	276 473,59	1 643 432,40	1 643 432,40	1 919 905,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 760,21	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 225 396,59	276 473,59	1 656 432,40	1 656 432,40	1 932 905,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 225 396,59	276 473,59	1 656 432,40	1 656 432,40	1 932 905,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 225 396,59	276 473,59	1 656 432,40	1 656 432,40	1 932 905,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 932 905,99
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 083 994,82	0,00	1 236 626,48	1 236 626,48	1 236 626,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 083 994,82	0,00	1 236 626,48	1 236 626,48	1 236 626,48
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 083 994,82	0,00	1 236 626,48	1 236 626,48	1 236 626,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouvelles	(= RAR + vote)
	TOTAL	1 083 994,82	0,00	1 252 626,48	1 252 626,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	680 279,51
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 932 905,99
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	16 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****II****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	184 950,00		184 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	512 000,00		512 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 550,00		24 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	16 000,00	16 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	289 411,14		289 411,14
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 012 911,14	16 000,00	1 028 911,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 028 911,14**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 919 905,99	0,00	1 919 905,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	13 000,00	0,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 932 905,99	0,00	1 932 905,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 932 905,99**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	650 000,00		650 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		650 000,00	0,00	650 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	378 911,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 028 911,14
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 236 626,48	0,00	1 236 626,48
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		16 000,00	16 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 236 626,48	16 000,00	1 252 626,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	680 279,51
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 932 905,99
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	192 760,00	184 950,00	184 950,00
60622	Carburants	3 360,00	2 400,00	2 400,00
60623	Alimentation	300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	26 500,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	14 000,00	16 000,00	16 000,00
6156	Maintenance	5 500,00	2 000,00	2 000,00
6161	Multirisques	400,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	33 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	0,00	14 000,00	14 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	25 000,00	25 000,00
6233	Foires et expositions	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6256	Missions	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	4 200,00	6 000,00	6 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	550,00	550,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	518 868,27	512 000,00	512 000,00
6218	Autre personnel extérieur	317 710,83	335 000,00	335 000,00
64131	Rémunérations non tit.	170 000,00	133 000,00	133 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 773,13	34 000,00	34 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 384,31	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00	24 550,00	24 550,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	26 000,00	8 500,00	8 500,00
6518	Autres	0,00	16 000,00	16 000,00
65888	Autres	0,00	50,00	50,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		737 628,27	721 500,00	721 500,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	2 000,00	2 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	233 660,74	289 411,14	289 411,14
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		971 289,01	1 012 911,14	1 012 911,14
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	16 000,00	16 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	16 000,00	16 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	16 000,00	16 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	16 000,00	16 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		971 289,01	1 028 911,14	1 028 911,14

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 028 911,14

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	691 800,00	650 000,00	650 000,00
74718	Autres participations Etat	242 000,00	227 500,00	227 500,00
7472	Participat° Régions	103 800,00	97 500,00	97 500,00
7473	Participat° Départements	86 500,00	81 250,00	81 250,00
74741	Participat° Communes du GFP	103 800,00	97 500,00	97 500,00
74751	Participat° GFP de rattachement	155 700,00	146 250,00	146 250,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		691 800,00	650 000,00	650 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		691 800,00	650 000,00	650 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		691 800,00	650 000,00	650 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	378 911,14
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 028 911,14
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

M

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES****III****B1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 220 636,38	1 643 432,40	1 643 432,40
2031	Frais d'études	1 202 891,38	1 625 432,40	1 625 432,40
2033	Frais d'insertion	16 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 745,00	13 000,00	13 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 760,21	13 000,00	13 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 760,21	8 000,00	8 000,00
2184	Mobilier	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 225 396,59	1 656 432,40	1 656 432,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 225 396,59	1 656 432,40	1 656 432,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 225 396,59	1 656 432,40	1 656 432,40

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	276 473,59
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 932 905,99
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 083 994,82	1 236 626,48	1 236 626,48
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	227 865,64	677 651,73	677 651,73
1322	Subv. non transf. Régions	215 745,67	132 339,06	132 339,06
1323	Subv. non transf. Départements	182 249,83	117 877,96	117 877,96
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	141 899,49	102 560,89	102 560,89
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	316 234,19	206 196,84	206 196,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 083 994,82	1 236 626,48	1 236 626,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 083 994,82	1 236 626,48	1 236 626,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	16 000,00	16 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	7 200,00	7 200,00
28184	Mobilier	0,00	7 800,00	7 800,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	16 000,00	16 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	16 000,00	16 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 083 994,82	1 252 626,48	1 252 626,48

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	680 279,51
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 932 905,99
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D ETUDES	3	07/10/2020
L	FRAIS D INSERTION	3	07/10/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	07/10/2020
L	MOBILIER	10	07/10/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - PETIT ELECTROMENAGER	1	07/10/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - GROS ELECTROMENAGER	4	07/10/2020

67

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	276 473,59	0,00	276 473,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 000,00	III 16 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		16 000,00	16 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	7 200,00	7 200,00
28184	Mobilier	7 800,00	7 800,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 000,00	0,00	680 279,51	0,00	696 279,51

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	276 473,59
Ressources propres disponibles	IV	696 279,51
Solde	V = IV – II (6)	419 805,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 7
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES :
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2022

Présenté par Vanessa MIRANVILLE, Présidente du GIP Ecocité (1),
 A Salle du Conseil du TCO, le 31/03/2022
 Vanessa MIRANVILLE, Présidente du GIP Ecocité,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Salle du Conseil du TCO, le 31/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Vanessa MIRANVILLE, Présidente du GIP Ecocité	
---	--

Certifié exécutoire par Vanessa MIRANVILLE, Présidente du GIP Ecocité (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.



CONVENTION

**relative à l'attribution d'un financement communal
au Groupement d'Intérêt Public Ecocité La Réunion**

*** * ***

**Participation communale au budget d'investissement
Exercice 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté préfectoral n°2526 du 12 décembre 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP Ecocité La Réunion,

Vu la délibération n° xxx du JJ MOIS 2022 approuvant la participation de la Commune de Le Port au GIP Ecocité La Réunion,

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du GIP Ecocité La Réunion du 31 mars 2022, approuvant le budget primitif 2022 du GIP Ecocité La Réunion,

Vu la délibération n° xxx du Conseil municipal du JJ MOIS 2022 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2022 au GIP Ecocité La Réunion,

ENTRE

La commune de Le Port, représentée par son Maire, Monsieur Olivier HOARAU, nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil municipal du 15/07/2020, rendue exécutoire le 17/07/2020.

d'une part,

ET

Le Groupement d'Intérêt Public Ecocité La Réunion, représenté par son Président, Monsieur Emmanuel SERAPHIN, ci-après dénommé le bénéficiaire,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la commune de Le Port et le GIP Ecocité La Réunion dont elle est membre, afin d'engager les dépenses d'investissement du programme d'études, et autres immobilisations, validées lors du Conseil d'Administration du GIP Ecocité La Réunion du 31 mars 2022 :

Actions	Montants prévisionnels	Subventions Banque des Territoires, ADEME, AFD, SPL Grand Ouest	Montants prévisionnels après déduction des financements extérieurs
Etudes Urbaine Plan guide	139 258,75 €		139 258,75 €
OPCU	85 000,00 €		85 000,00 €
Programme et plan d'action Agriculture urbaine	147 683,07 €	108 890,69 €	38 792,38 €
Terres fertiles	30 000,00 €		30 000,00 €
Schéma d'aménagement de la ZAP	82 100,00 €		82 100,00 €
Soufflerie réunionnaise : programmation et modèle économique	80 000,00 €		80 000,00 €
Appels à projets urbains innovants	80 000,00 €		80 000,00 €
Dispositifs de communication et concertation	80 000,00 €		80 000,00 €
TOTAL Etudes transversales Ecocité	724 041,82 €	108 890,69 €	615 151,13 €
Dispositifs de Thalassothérapie	231 001,00 €	166 402,40 €	64 598,60 €
Parc d'activités économique Henri Cornu	16 000,00 €		16 000,00 €
Mission d'accompagnement des projets Village des initiatives : Tiers lieu	30 000,00 €		30 000,00 €
Modification du PLU : Evaluation environnementale	30 000,00 €		30 000,00 €
ZAC Cambaie Omega : Cahier général de prescriptions	58 861,25 €		58 861,25 €
Etude de programmation d'un équipement culturel à rayonnement régional autour des thèmes de la cuisine créole et de la gastronomie	80 000,00 €		80 000,00 €
Dossier de réalisation ZAC	6 699,87 €	6 699,87 €	0,00 €
TOTAL Etudes Saint-Paul	452 562,12 €	173 102,27 €	279 459,85 €
CAUE - Concertation complémentaire Urbanisme temporaire Aimé Césaire et AMO accompagnement projets	67 651,00 €		67 651,00 €
Etude urbaine ancien site désaffecté de EDF	50 000,00 €		50 000,00 €
Etude urbaine du terrain Ville (Terralta)	50 000,00 €		50 000,00 €
TOTAL Etudes Le Port	167 651,00 €		167 651,00 €
Etude d'aménagement du centre historique de l'hôtel de ville	40 000,00 €		40 000,00 €
Pérennité de la ville jardin	50 000,00 €		50 000,00 €
AMO Parc urbain T2 (BC2)	26 609,63 €		26 609,63 €
TOTAL Etudes La Possession	116 609,63 €		116 609,63 €
Licences, droits similaires	5 000,00 €		5 000,00 €
Achat matériel informatique et bureaux	5 000,00 €		5 000,00 €
TOTAL Immobilisations	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL	1 470 864,57 €	281 992,96 €	1 188 871,61 €

Le GIP Ecocité La Réunion s'engage à affecter l'aide obtenue à la réalisation exclusive au programme ci-dessus présenté.

ARTICLE 2 : PLAN DE FINANCEMENT

Pour l'année 2022, les prévisions de dépenses d'investissement du GIP sont les suivantes concernant :

- les missions transversales Ecocité : 724 041,82 €
- les missions spécifiques de la Commune de Saint-Paul : 452 562,12 €
- les missions spécifiques de la Commune de Le Port : 167 651,00 €
- les missions spécifiques de la Commune de La Possession : 116 609,63 €
- les immobilisations : 10 000 €.

Le plan de financement prévisionnel pour la commune de Le Port, est le suivant :

Actions	Montants prévisionnels après déduction des financements extérieurs	Clé de répartition	Quote-part LE PORT
Etudes Urbaine Plan guide	139 258,75 €	5%	6 962,94 €
OPCU	85 000,00 €	5%	4 250,00 €
Programme et plan d'action Agriculture urbaine	38 792,38 €	5%	1 939,62 €
Terres fertiles	30 000,00 €	5%	1 500,00 €
Schéma d'aménagement de la ZAP	82 100,00 €	5%	4 105,00 €
Soufflerie réunionnaise : programmation et modèle économique	80 000,00 €	5%	4 000,00 €
Appels à projets urbains innovants	80 000,00 €	5%	4 000,00 €
Dispositifs de communication et concertation	80 000,00 €	5%	4 000,00 €
TOTAL Etudes transversales Ecocité	615 151,13 €	5%	
Dispositifs de Thalassothermie	64 598,60 €	0%	
Parc d'activités économique Henri Cornu	16 000,00 €	0%	
Mission d'accompagnement des projets Village des initiatives : Tiers lieu	30 000,00 €	0%	
Modification du PLU : Evaluation environnementale	30 000,00 €	0%	
ZAC Cambaie Omega : Cahier général de prescriptions	58 861,25 €	0%	
Etude de programmation d'un équipement culturel à rayonnement régional autour des thèmes de la cuisine créole et de la gastronomie	80 000,00 €	0%	
Dossier de réalisation ZAC	0,00 €	0%	
TOTAL Etudes Saint-Paul	279 459,85 €	0%	
CAUE - Concertation complémentaire Urbanisme temporaire Aimé Césaire et AMO accompagnement projets	67 651,00 €	7%	4 735,57 €
Etude urbaine ancien site désaffecté de EDF	50 000,00 €	7%	3 500,00 €
Etude urbaine du terrain Ville (Terralta)	50 000,00 €	7%	3 500,00 €
TOTAL Etudes Le Port	167 651,00 €	7%	
Etude d'aménagement du centre historique de l'hôtel de ville	40 000,00 €	0%	
Pérennité de la ville jardin	50 000,00 €	0%	
AMO Parc urbain T2 (BC2)	26 609,63 €	0%	
TOTAL Etudes La Possession	116 609,63 €	0%	
Licences, droits similaires	5 000,00 €	5%	250,00 €
Achat matériel informatique et bureaux	5 000,00 €	5%	250,00 €
TOTAL Immobilisations	10 000,00 €	5%	
TOTAL	1 188 871,61 €	-	42 993,13 €

Le montant prévisionnel maximal de la participation de la commune de Le Port est de **42 993,13 €**.
Le montant définitif de la participation de la commune de Le Port sera calculé et versé sur la base des dépenses effectivement acquittées et justifiées.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès sa notification au bénéficiaire.

Les études devront être réalisées dans un délai de **36 mois** à compter de la notification de la présente convention.

Une prorogation pourra être accordée par un avenant sur demande explicite du GIP Ecocité La Réunion avant la date d'expiration de la convention et de préférence dans un délai de **2 mois** avant la date d'échéance.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation financière de la commune de Le Port d'un montant maximal de **42 993,13 €** interviendra selon les modalités suivantes :

- 50 % d'avance à la notification de la présente convention,
- un acompte de 45 % sur présentation d'un état intermédiaire de dépenses réalisées à hauteur de 50 % du prévisionnel,
- un solde de 5 % sur présentation d'un état final de dépenses réalisées certifié exact par l'ordonnateur du GIP et par le comptable public.

En cas de réalisation partielle du programme décrit à l'article 2, la subvention communale sera soldée au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Toutes les demandes de paiements devront faire l'objet d'un courrier indiquant :

- les coordonnées bancaires,
- le montant des sommes déjà payées (avance/acompte), et
- le montant du paiement sollicité.

Les crédits seront imputés au chapitre 204 du budget communal

L'ordonnateur est le Maire. Le comptable assignataire est Monsieur le comptable public de la commune de Le Port.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS PARTICULIERS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation communale selon les dispositions suivantes :

- Informer le public, notamment lors des contacts avec la presse, sur le rôle financier de la Commune au titre de la présente convention,
- l'ensemble des documents ou tout autre support de communication rattachés devront faire apparaître les éléments suivants :
- le logo de la commune de Le Port,
- la nature de l'opération concernée,
- le montant ou le taux de l'aide apportée.

ARTICLE 6 : INTERRUPTION DE VERSEMENT, REVERSEMENT ET RESILIATION

Le reversement total ou partiel du financement communal ou l'interruption du versement peut être décidé par la Commune, à la demande du titulaire lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'étude visée à l'article 2 et sollicite la résiliation de la présente convention, ou en cas :

- de non-respect des clauses de la présente convention,
- de non-réalisation ou de réalisation partielle du programme couvert par la présente convention,
- de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention,
- du refus de se soumettre aux contrôles.

Le reversement sera de droit, sans qu'il n'y ait lieu à formalités judiciaires ou extrajudiciaires. Il sera effectué par le GIP Ecocité La Réunion dans le mois qui suit la réception du titre de perception émis par le comptable public de la commune de Le Port.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

La Commune se réserve le droit de procéder au contrôle de l'utilisation des fonds communaux sur pièces et sur place par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Maire.

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, et qui n'aura pu être résolu à l'amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion.

ARTICLE 8 : EXÉCUTION

Madame le Directrice Générale des Services de la Commune, Monsieur le Directeur du GIP Ecocité La Réunion et Monsieur le comptable public de Le Port sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention dont une ampliation sera adressée au bénéficiaire.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS

L'aide financière apportée à l'opération ne peut entraîner, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité de la Commune à l'égard du bénéficiaire ou d'un tiers.

ARTICLE 10 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la présente convention sont :

- le présent document,
- l'annexe 1 : Etat récapitulatif détaillé des dépenses retenues,

Fait à _____, le _____

En 2 exemplaires originaux

Le Directeur du Groupement d'Intérêt Public
Ecocité La Réunion

Le Maire de la commune de Le Port,

ANNEXE 1 : Etat récapitulatif détaillé des dépenses éligibles retenues en Euros
 (Informations à compléter, à joindre à la demande de versement de la subvention, solde)

Bénéficiaire de l'aide : Groupement d'Intérêt Public Ecocité La Réunion

Opérations : investissement 2022

Etat récapitulatif des dépenses au :

PROGRAMME PREVISIONNEL		FACTURES					DEPENSES RETENUES
							(à compléter par le service instructeur)
Postes de dépenses visées à l'article 2 (détail des dépenses) de la convention	Montants Hors TVA	Fournisseur ou Prestataire	N° de facture	Date de facture	Montant Hors TVA des investissements réalisés et justifiés	Montant TTC	
Total							

Visa du bénéficiaire (Date, cachet nom et qualité du signataire)	Le cas échéant Date et certification « Payé » par le comptable public (Cachet, nom et qualité du signataire)	Visa du service instructeur (Date, cachet, nom et qualité du signataire)
---	---	---

Le présent tableau est certifié exact par le bénéficiaire de l'aide

Par ce visa, le signataire certifie que les factures présentées dans ce tableau sont payées par le bénéficiaire aux fournisseurs concernés pour les montants et aux dates indiquées et enregistrées dans la comptabilité du GIP

	Conseil d'administration du 31 mars 2022
	Délibération n°4
	Budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique auquel est soumis le GIP Ecocité ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la convention constitutive du GIP Ecocité du 12 décembre 2018 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier applicable au GIP Ecocité ;

Vu le compte de gestion définitif transmis par le comptable public le 18 mars 2022 ;

Considérant le Règlement Budgétaire et Financier applicable au GIP Ecocité et notamment les modalités de financement par les organismes membres du Conseil d'Administration par contributions financières ;

Considérant les dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité de reprise anticipée des résultats avant adoption du compte administratif.

Sur le rapport de Monsieur le Directeur par intérim du GIP Ecocité et après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Vanessa MIRANVILLE, Présidente du GIP Ecocité.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration

Décide

Article 1 : d'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante, conformément au compte de gestion définitif :

- Investissement : + 119 284,98 €
- Fonctionnement : + 99 422,13 €.

FICHE DE CALCUL DES RESULTATS - EXERCICE 2021
BUDGET GIP ECO CITE 25000

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021	
	TOTAL
Mandats (A)	601 724,63
Titres (B)	701 146,76
Résultat de fonctionnement 2021 (C)=(B-A)	99 422,13
Résultat d'exploitation reporté 002 (D)	279 489,01
Total résultat de clôture 2021 (E)= (C+D)	378 911,14
Résultat à affecter	378 911,14

RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2021	
	TOTAL
Mandats (A)	573 261,50
Titres (B)	692 546,48
Solde d'exécution 2021 (C) =(B-A)	119 284,98
Solde d'exécution reporté 001 (D)	560 994,53
Solde d'exécution cumulé 2021 (E)= (C+D)	680 279,51
Restes à réaliser en dépenses (F)	276 473,59
Restes à réaliser en recettes (G)	0,00
Total restes à réaliser (H)=G-F)	-276 473,59
Excédent ou Besoin de financement (I)=(E+H)	403 805,92

AFFECTATION OBLIGATOIRE

couverture du besoin de financement c/1068	0,00
solde disponible	378 911,14

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE

Dotation complémentaire en Investissement c/1068	0,00
Report à nouveau créateur ligne 002 en Fonctionnement	378 911,14
Excédent d'investissement cumulé ligne 001	680 279,51

Article 2 : d'approuver la reprise des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 276 473,59 € ;

Article 3 : d'arrêter le montant du budget primitif 2022 à 1 028 911,14 € en section de fonctionnement et 1 932 905,99 € en section d'investissement. (les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire les opérations réelles, les opérations d'ordre ainsi que les reports).

Le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il se décompose de la manière suivante.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	192 760,00	0,00	184 950,00	184 950,00	184 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	518 868,27	0,00	512 000,00	512 000,00	512 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00	0,00	24 560,00	24 650,00	24 560,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		737 628,27	0,00	721 500,00	721 500,00	721 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	233 660,74		289 411,14	289 411,14	289 411,14
Total des dépenses réelles de fonctionnement		971 289,01	0,00	1 012 911,14	1 012 911,14	1 012 911,14
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
TOTAL		971 289,01	0,00	1 028 911,14	1 028 911,14	1 028 911,14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		691 800,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	378 911,14
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 028 911,14
--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 220 636,38	276 473,59	1 643 432,40	1 643 432,40	1 919 905,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 760,21	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 225 396,59	276 473,59	1 656 432,40	1 656 432,40	1 932 905,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00	- 0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 225 396,59	276 473,59	1 656 432,40	1 656 432,40	1 932 905,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 225 396,59	276 473,59	1 656 432,40	1 656 432,40	1 932 905,99

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 083 994,82	0,00	1 236 626,48	1 236 626,48	1 236 626,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 083 994,82	0,00	1 236 626,48	1 236 626,48	1 236 626,48
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 083 994,82	0,00	1 236 626,48	1 236 626,48	1 236 626,48
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
	TOTAL	1 083 994,82	0,00	1 252 626,48	1 252 626,48	1 252 626,48

+

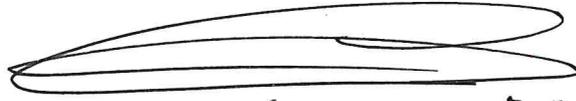
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	680 279,51
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 932 905,99
---	---------------------

Le 31 mars 2022

Le Directeur
du GIP ECOCITE de La Réunion



Eric CARO